

Madame la Ministre
Marisol TOURAINE
Ministère des affaires sociales
et de la santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Saint-Avé, le 4 janvier 2017

Réf : C/5/2017/MLR

Madame la Ministre,



Hervé Pellois

*Député du
Morbihan*

*Secrétaire
de la commission des
affaires économiques de
l'Assemblée nationale*

Je souhaite appeler votre attention au sujet des grilles salariales des infirmiers anesthésistes (IADE).

Les IADE bénéficient depuis 1988 d'un diplôme d'État sanctionnant 5 années d'études. En juillet 2012, cette formation a été intégrée dans le protocole LMD, niveau Master 2. Or, la grille des IADE atteint l'indice 642 alors que les grilles « fonction publique », Master 2, atteignent toutes l'indice 783. Il leur a été proposé, entre octobre et novembre 2016, de réfléchir à l'adjonction de missions complémentaires, permettant la justification du passage sur les grilles salariales correspondantes au master 2. Leurs représentants ont alors négocié la modification des textes régissant la profession d'infirmier anesthésiste. Ces nouvelles définitions ont été validées par les sociétés savantes médicales.

La proposition de revalorisation faite par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ne semble pas répondre aux attentes formulées lors de ces négociations. En effet, celle-ci équivaut à 75 euros par mois alors que le différentiel entre la grille actuelle et la grille de catégorie A est de 500 à 600 euros.

Vous en remerciant par avance de bien vouloir reconsidérer cette proposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Hervé Pellois
Député du Morbihan